ÉVEILLE TA FOI

CONTRAT DE PRESTATION

D'enseignement

Entre les soussignés :

L'Institut — Éveille ta Foi, représenté par Anissa El Bouabdellati.

Ci-après dénommé « l'Institut ».

L'Intervenante

Nom : .....

Adresse : .....

Statut / n° d'identification (SIRET ou équivalent) : .....

Ci-après dénommée « l'Intervenante ».

Article 1 — Objet

L'Intervenante s'engage à assurer des cours de Coran en ligne à destination d'enfants, dans le cadre des programmes de l'Institut et selon la méthode pédagogique Éveille ta Foi, dont elle reconnaît avoir pris connaissance à travers la formation dispensée par l'Institut.

Article 2 — Statut de l'Intervenante

L'Intervenante exerce en qualité de **prestataire indépendante**. Elle est seule responsable de son statut, de sa facturation et de ses obligations fiscales et sociales, et déclare être en règle à cet égard. Le présent contrat est un contrat de prestation de services, sans lien de subordination entre les parties.

Article 3 — Durée et créneaux

- **Type :** contrat de prestation mensuel reconductible.
- **Durée :** du 21 septembre 2026 au 27 juin 2027.
- **Nombre d'heures hebdomadaires :** .....
- **Jours et horaires d'intervention :** .....

Les créneaux sont convenus d'un commun accord et communiqués à l'avance via l'emploi du temps annuel de l'Institut.

Article 4 — Rémunération

- **Tarif horaire : 18 € / heure**, incluant le temps de cours et le suivi après cours prévu par la méthode ETF.
- **Facture mensuelle** établie par l'Intervenante en fin de mois, récapitulant les heures effectuées.
- **Paiement sous 3 jours** à réception de la facture, par virement.
- Le travail de correction pendant les vacances, lorsqu'il est prévu, est rémunéré selon les modalités communiquées par l'Institut.

Article 5 — Engagements de l'Intervenante

L'Intervenante s'engage à :

- **Ponctualité, régularité et assiduité** — et préparer ses cours en amont.
- **Respecter le programme, les objectifs et la méthode** de l'Institut, sans y introduire d'idéologie personnelle ou extérieure sans validation préalable.
- **Adopter une posture digne, bienveillante et professionnelle** envers les enfants, les familles et l'équipe.
- **Assurer un environnement de cours conforme au cadre ETF :** cadre neutre et approprié, aucun homme ne devant pouvoir voir ni entendre l'Intervenante ou l'élève pendant le cours.
- **Prévenir la direction** au plus tôt en cas d'empêchement ou de difficulté.
- **Disposer du matériel et d'une connexion** permettant d'assurer ses cours dans de bonnes conditions.

Article 6 — Absences

En cas d'empêchement, l'Intervenante prévient la direction dès que possible afin qu'une solution soit trouvée. Les heures non effectuées ne sont pas facturées. Les absences répétées ou non justifiées peuvent constituer un motif de résiliation.

Article 7 — Confidentialité, non-sollicitation et non-concurrence

7.1 — Confidentialité et propriété intellectuelle

L'Intervenante s'engage à respecter la **confidentialité stricte** de tout ce qui touche au fonctionnement de l'Institut : méthode, supports, ressources, organisation interne, ainsi que les informations relatives aux familles et aux enfants. La méthode et les supports Éveille ta Foi sont la **propriété intellectuelle exclusive de l'Institut** et ne peuvent être partagés, reproduits ni utilisés à des fins personnelles ou extérieures, sous aucune forme — **pendant la durée du contrat comme après son terme, sans limitation de durée**.

7.2 — Non-sollicitation des familles

L'Intervenante s'interdit formellement, pendant toute la durée du contrat **et pendant une durée de 36 mois après son terme**, de solliciter, démarcher, contacter ou détourner, directement ou indirectement, les familles, élèves ou contacts connus par l'intermédiaire de l'Institut, que ce soit pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers.

Cette interdiction couvre notamment : proposer des cours privés ou parallèles aux familles de l'Institut, les orienter vers une autre structure, ou entretenir avec elles toute relation professionnelle en dehors du cadre de l'Institut. Aucun contact ou coordonnée de famille obtenu dans le cadre de la mission ne peut être conservé ou réutilisé après la fin du contrat.

7.3 — Non-concurrence et non-réutilisation de la méthode

L'Intervenante reconnaît que la méthode, la pédagogie, les outils et le savoir-faire d'Éveille ta Foi lui sont transmis exclusivement pour l'exercice de sa mission au sein de l'Institut. Elle s'interdit, pendant la durée du contrat **et pendant 36 mois après son terme**, d'utiliser, reproduire ou s'inspirer de manière substantielle de la méthode ETF, de ses supports ou de son organisation pour créer, développer ou participer à une structure d'enseignement concurrente, ou pour enseigner selon cette méthode en dehors de l'Institut.

7.4 — Clause de sauvegarde et sanction

Si l'une des durées ci-dessus était jugée excessive par une juridiction compétente, elle serait automatiquement ramenée à la durée maximale légalement admissible, sans que la validité de la clause dans son ensemble ne soit remise en cause. **Tout manquement au présent article constitue un manquement grave** au sens de l'article 9 (résiliation immédiate), sans préjudice des recours de l'Institut.

L'Intervenante reconnaît avoir pris connaissance de la **Charte des enseignantes ETF**, qui fait partie intégrante du présent contrat.

Article 8 — Droit à l'image

Les modalités d'enregistrement des cours font l'objet d'un **document distinct** (Autorisation d'enregistrement des cours), signé séparément.

Article 9 — Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un **préavis de 3 mois**, notifié par écrit (email ou courrier), afin de permettre notamment le recrutement et la formation d'une remplaçante et d'assurer la continuité pour les enfants.

En cas de **manquement grave** — notamment aux obligations de confidentialité, de posture ou de respect du cadre ETF — la résiliation peut être **immédiate**, sans préavis.

SIGNATURES

Fait à ....., le ....., en deux exemplaires.

Chaque partie reconnaît avoir lu et accepté l'ensemble des clauses du présent contrat *(parapher chaque page)*.

Pour l'Institut — Anissa El Bouabdellati

Signature :

L'Intervenante — Nom : .....

Mention « Lu et approuvé » + signature :